

Décision n°1
portant création des commissions d'examen des vœux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses parties législative et réglementaire relatives à l'organisation générale des enseignements supérieurs ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n°2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,

Considérant que les établissements dispensant des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur proposées sur la plateforme Parcoursup examinent les dossiers de candidature des candidats ;

Considérant que, pour procéder à cet examen, chaque établissement réunit, pour chaque formation ayant enregistré des vœux, une commission d'examen des vœux dont la composition est fixée par le chef d'établissement,

Le directeur de l'EPLEFPA de Rochefort-Montagne

DÉCIDE

Article 1er : Création

Dans le cadre de la procédure nationale de pré-inscription à une formation initiale de premier cycle de l'enseignement supérieur, des commissions d'examen des vœux sont créées au titre de l'année scolaire 2026/2027 aux fins d'examiner les dossiers des candidats pour chaque formation ayant enregistré des vœux.

Article 2 : Composition

Les commissions d'examen des vœux des formations proposées par l'établissement sont fixées comme suit :

CENTRE	FORMATION	COMMISSION D'ÉVALUATION DES VŒUX
LPA de Rochefort-Montagne	BTSA Gestion Protection de la Nature	<ul style="list-style-type: none">- Chantal BETRANCOURT, directrice d'EPLEFPA ou son représentant, président- Pascal CHAUMET, enseignant- Nathalie FAURE, enseignante- Pauline ROBERT, CPE- Sylvie HAUSARD, enseignante- Sonia TRAJCEV, enseignante- Virginie BOUILLET, enseignante- Paul DUPOUY, enseignant- David CHYNEL, enseignant

	<ul style="list-style-type: none">-Guillaume KORMANN, enseignant-Marie-Laure MANOUX, enseignante- Jimmy PERRIN, enseignant- Bocquenet Maodez, enseignant- Regolini Margot, enseignante-Paupert Daphnée, enseignante
--	--

Article 3 : Date de la commission :

La commission d'examen des dossiers se déroulera du 20/04 au 29/04/2026, avec 2 temps communs le 20/04 (17h15-18h15) et le 29/04 (13h à 17h).

Article 4 : Publication

La présente décision est publiée sur le site internet de l'EPLEFPA de 7/04/2026.

Article 5 : Exécution

Le directeur de l'EPLEFPA de Rochefort-Montagne est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rochefort-Montagne le 10/04/2026

La directrice de l'EPLEFPA de Rochefort-Montagne

Chantal BETRANCOURT